

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 18 novembre 2020 à 18 h 30

Le dix-huit novembre deux mil vingt à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués en date du 10 novembre 2020 se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Lionel BEAUFORT, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice.

Stéphane Mathieu a été nommé secrétaire de séance et a déclaré accepter.

Lecture est faite du compte-rendu de la réunion du

En l'absence d'observation, le présent compte-rendu est signé et adopté par les membres présents.

L'ordre du jour de la présente réunion est abordé :

- 1- Antenne collective
- 2- Salle Albamiel : tarifs
- 3- Groupe scolaire François Laux
  - a. Subvention 2020
  - b. Participation des écoles extérieures aux frais de fonctionnement.
- 4- Campagne pour identifier et stériliser les chats errants
- 5- Opérations budgétaires
- 6- ACCA
- 7- Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud : compte-rendu rapport d'activité 2019
- 8- Programme de coupes 2020
- 9- Déclaration d'intention d'alléner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme : compte-rendu
- 10- Lettres en communication et questions diverses

### 1- Antenne collective

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- décide d'appliquer le tarif de 30 euros par abonné pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021.
- Charge la commission dynamisation pour étudier le règlement du service de télédistribution.
- Compte-rendu sera fait lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

### 2- Salle Albamiel : tarifs

La parole est donnée à Ophélie Texier-Pieri qui :

- donne le compte-rendu des locations sur les différentes salles soit une somme de 4261 euros encaissée à ce jour.
- Fait part de la possibilité d'établir un contrat-cadre avec l'association AFTRAL.

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Décide d'établir un contrat cadre avec l'association AFTRAL d'un an reconductible débutant le 23 novembre 2020 pour la location de la salle partielle avec cuisine(salle MIEL)) pour motif de formation au tarif de 400 € TTC la semaine validée ; ne seront mises en paiement que les semaines effectives de location (actuellement prévision de 5 semaines pour 2021 soit 2 000 € TTC).

### 3- Groupe scolaire François Laux :

La parole est donnée à Sandrine CHEVAL, 2<sup>ème</sup> Adjointe.

#### 1- Subvention 2020

- Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'allouer à la coopérative du groupe scolaire François Laux les sommes de :

- 250 € pour le Noël de l'école élémentaire
- 250 € pour le Noël de l'école maternelle
- 1080.00 € pour les projets

Les sommes mandatées correspondront aux factures avancées et payées par la coopérative scolaire.

La somme allouée pour les projets est un montant maximum pouvant être ramené au montant des factures réellement acquittées par la Coopérative scolaire.

#### 2- Participation des écoles extérieures aux frais de fonctionnement année scolaire- année scolaire 2020/2021.

La parole est donnée à Sandrine CHEVAL, 2<sup>ème</sup> Adjointe qui présente le dossier.

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de fixer la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement du Groupe Scolaire François Laux pour l'année 2020-2021 :

- Maternelle : 888 € par élève
- Elémentaire : 626 € par élève

L'effectif pris en compte pour le calcul de la participation sera établi et fourni par la Directrice du Groupe Scolaire à la rentrée de septembre 2020.

Exception est faite pour la section maternelle où l'effectif pris en compte sera celui établi à chaque rentrée scolaire (septembre, janvier) avec facturation au prorata du nombre de mois considéré.

Pour info :

|           | primaire   |            | maternelle |            |
|-----------|------------|------------|------------|------------|
|           | Longeville | Bar le Duc | Longeville | Bar le Duc |
| 2019-2020 | 620        | 619        | 880        | 885        |
| 2018-2019 | 610        | 611        | 870        | 874        |
| 2017-2018 | 600        | 605        | 865        | 865        |
| 2016-2017 | 590        | 598        | 860        | 856        |
| 2015-2016 | 540        | 595        | 840        | 852        |

#### **4- Campagne pour identifier et stériliser les chats errants**

Présentation du dossier par le Maire.

Par convention du 16 mai 2019 la S.P.A s'engage à assurer sur les communes de la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud le service public de fourrière animale et à remplir toutes les obligations prévues en la matière par les textes légaux, arrêtés et règlements actuellement en vigueur ou susceptibles d'intervenir.

La Commune est confrontée à la prolifération des chats errants dans le village.

La réglementation dispose que le Maire est responsable des animaux divagants ou errants sur sa commune. Cependant le Maire, tout en étant en charge de remédier à cette nuisance, ne peut intervenir que dans un cadre bien défini.

Les chats errants, pour limiter les désagréments, peuvent être capturés, stérilisés et remis dans leur milieu naturel.

Le Maire propose à l'assemblée de lancer une campagne d'information et présente la procédure à mettre en place (capture, stérilisation et identification) pour stopper la prolifération des chats errants dans le village à savoir :

- La Fondation 30 Millions d'Amis accepte de conventionner avec la Commune. En amont, il faudra répondre à un questionnaire notamment pour donner le nombre de chats concernés,
- Suite à l'estimation fournie par la Mairie, la Fondation ne sachant pas combien de mâles ou de femelles sont concernées, partira sur une participation en moyenne de 70 euros par chat.
- La commune s'engage à participer à hauteur de 50% au financement des actes de stérilisation et d'identification.
- La commune devra négocier avec le vétérinaire pour que les frais de stérilisation et d'identification ne dépassent pas les montants auxquels participe la Fondation ; si cela dépasse, la commune prendra la différence en charge. Les frais de vétérinaire seront réglés directement à la Fondation.

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide

- De lancer la campagne d'identification et de stérilisation des chats
- De donner tout pouvoir au Maire pour signer la convention proposée par la Fondation 30 Millions d'Amis.

#### **5-opérations budgétaires**

La parole est donnée à Sandrine CHEVAL, 2<sup>ème</sup> Adjointe.

- **Accompagnatrice du bus scolaire – remboursement abonnement bus**

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne tout pouvoir au Maire pour faire procéder au remboursement de la somme de 50 euros avancée par Mme François,

accompagnatrice du bus scolaire, dans le cadre de son contrat (CDD) sur l'année scolaire 2020-2021.

Si la personne part en cours d'année scolaire, la somme lui sera redemandée au prorata du temps non passé.

- **Personnel communal : prestations d'action sociale**

Le Maire fait part à l'assemblée présente que par délibération du 25 octobre 2012, une aide individuelle annuelle a été attribuée à chaque employé de la Commune de Longeville en Barrois titulaire, non titulaire, contractuels, à temps complet ou non complet, d'un montant de 70 euros sous forme de chèque cadeau de fin d'année pouvant être utilisé dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs.

Jusqu'à ce jour, le prestataire choisit pour le chèque cadeau était les établissements LECLERC de la zone de la Grande Terre à Bar le Duc.

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, de passer par la Poste pour la commande de carte cadeau utilisable sur Internet ou en magasin et de porter la somme à 80 euros par agent concerné.

- **Opérations budgétaires**

Présentation faite par Sandrine CHEVAL, 2<sup>ème</sup> Adjointe.

Vu la demande de la Trésorerie,

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivant :

**Comptabilité 2019**

**Compte dépenses**

|            |                |           |
|------------|----------------|-----------|
| Imputation |                | ouvert    |
| 21/21538   | autres réseaux | 22 005.03 |

**Comptes recettes**

|          |                           |           |
|----------|---------------------------|-----------|
| 21/21531 | réseaux d'adduction d'eau | 16 271.93 |
| 21/21532 | réseaux d'assainissement  | 5 733.10  |
| total    |                           | 22 005.03 |

- **Opérations d'ordre budgétaire**

**Fiches inventaires au 2033 pour intégration au compte 2313**

Vu la demande de la Trésorerie,

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivant :

**Compte dépenses**

|             |  |          |
|-------------|--|----------|
| Imputation  |  | ouvert   |
| 041-23/2313 |  | 7 870.22 |

### Compte recettes

Imputation

041-20/2033

7 870.22

- **Budget primitif 2020**

Après étude et discussion,

Vote : à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal prend acte de l'erreur matérielle au niveau de la page III B1 du budget primitif 2020 à savoir que figure au niveau du chapitre le code de l'opération 123 au lieu de l'article 2117. Cela n'a aucune incidence au niveau du vote global du budget.

Après étude et discussion,

Le Conseil prend acte de la rectification matérielle en confirmant le vote au niveau du chapitre pour l'investissement et la visualisation pour information de toutes les opérations.

Ci-jointe la page modifiée.

La dématérialisation complète du budget sera transmise à la Préfecture et à la Trésorerie.

- **Compte-rendu délégation n° 9 dons et legs**

Compte-rendu est fait des encaissements de chèques correspondant à la délégation n° 9 suivant délibération du 3 juin 2020 à savoir :

- Chèque UP concernant les ristournes des chèques déjeuners pour 68.78 €.
- Chèque de Groupama assurances pour le remboursement de sinistre candélabre pour 1000.80 €.
- Chèque de Mr Vasquier Louis pour la vente d'un lot de bois pour 1020.00 €.

### **6- ACCA**

#### **Mrs Gousselot et Bastien sortent de la salle.(adhérents de l'ACCA).**

Rappel est fait de la délibération prise le 30 septembre 2020 concernant le transfert du bail de l'association « La longevilloise » à l'ACCA.

Lecture est faite de la réception du courrier du Président de l'ACCA demandant que le prix à l'hectare soit revu à la baisse.

Compte-rendu est donné de la décision de la commission « Amélioration – Aménagement du territoire » qui propose un prix à 7 euros l'hectare ce qui ferait une redevance de 520.48 euros pour le bail concernant les 74 Ha 35a et 39 ca et de 398.09 euros pour la convention concernant les de 56 Ha 87a 06 ca hectares.

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal pour décide

**Vote : 1 abstention Mr Schwarz, 12 pour.**

#### **MMRS Gousselot et Bastien rentrent et prennent part à la réunion.**

### **7- Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud : compte-rendu rapport d'activités 2019**

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activités du la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

Il est à disposition de tous au bureau du secrétariat de mairie et sera envoyé de façon dématérialisée à chaque Conseiller.

### **8- affouages**

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de fixer le prix du stère à 7.20 euros.

### **Infos :**

Dernière délibération en date du 13 octobre 2016 à 7.20 € du stère.

Mettre de affiches dans les panneaux d'affichage.

### **8- programme de coupes 2020**

Rapport reporté à la prochaine séance.

### **9- Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme : compte-rendu**

Compte-rendu est fait à l'assemblée des réponses faites par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal suivant délibération du 3 juin 2020 :

- Parcelles AI 217-219-220 – 30 rue des alliés : pas d'application du droit de préemption – réponse en date du 28 octobre 2020
- Parcelle AN 533 – 18 rue des Trois Pressoirs : pas d'application du droit de préemption – réponse en date du 4 novembre 2020
- Parcelle AI 110 – 10 rue de la Gare : pas d'application du droit de préemption – réponse en date du 9 novembre 2020
  
- **Lettres en communication et questions diverses**
  - Enquête publique relative à la demande d'obtention d'une concession d'hydrocarbures dite « concession de Montplonne » : les documents sont consultables en mairie pendant une durée de 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête (26 septembre 2020).
  - Logements communaux bientôt libres :
    - Studio du 9 rue des Alliés pour un loyer mensuel de 208.42 euros plus 5 euros par mois de charge.
    - Logement du 12 rue des Alliés pour un loyer mensuel de 517.06 euros plus 10 euros par mois de charge. Logement disponible à compter du 5 décembre
  - Dossier du PLUi et charte de gouvernance : souhait que les communes soient représentées par deux représentants.
  - Etang communal : repoissonnement effectué
  - Passerelle : montant des marchés réévalués.  
Plus-value concernant la réalisation d'un mur en L : consultation en cours.

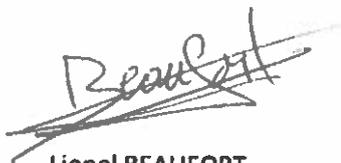
Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 h 06.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Antenne collective
- 2- Salle Albamiel : tarifs
- 3- Groupe scolaire Francois Laux
  - a. Subvention 2020
  - b. Participation des écoles extérieures aux frais de fonctionnement.
- 4- Campagne pour identifier et stériliser les chats errants
- 5- Opérations budgétaires
- 6- ACCA
- 7- Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud : compte-rendu rapport d'activité 2019
- 8- Programme de coupes 2020
- 9- Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme : compte-rendu
- 10- Lettres en communication et questions diverses

- pour extrait conforme -

-pour extrait conforme –  
Le Maire,



Lionel BEAUFORT

Le secrétaire de séance,



Stéphane MATHIEU

Suivent les signatures,

|                   |                     |                   |                      |                     |
|-------------------|---------------------|-------------------|----------------------|---------------------|
| Lionel Beaufort   | Jean-Claude Bastien | Sandrine Cheval   | Ophélie Texier-Pieri | Jean-Luc Dellenbach |
| Mélanie Dillinger | Stéphane Mathieu    | Corinne Jamain    | Jean-Luc Lavoivre    | Doriane Riehl       |
| Didier Gousselot  | Monique Chapellier  | Max Founeau Comte | Nelly Droolans       | Philippe Schwarz    |